



# GUIDE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Française des Échecs

5 décembre 2020

## **PARTICIPER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DEMATERIALISEE**

Compte tenu de la crise sanitaire, la FFE tiendra l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2020 sous une forme dématérialisée.

Vous pourrez regarder l'AGE en direct sur Zoom (voir tutoriel par ailleurs) et voter via le lien et le mot de passe fournis par mail. Pour cela, vous cliquerez sur l'adresse fournie dans l'email de *Lumi Technologies*, depuis votre smartphone, tablette ou ordinateur.

Le vote sera ouvert à partir du vendredi 4 décembre - 10h00, jusqu'au samedi 5 décembre - 12h00. Le vote sera ouvert tout au long de l'Assemblée, vous pouvez donc changer votre choix.

La retransmission de l'Assemblée Générale commencera le 5 décembre à 10h30.

# SE CONNECTER

Vous allez recevoir le mail de connexion de la part de *Lumi Technologies* contenant :

- Le lien vers l'application,
- Votre mot de passe

Connectez-vous au site de vote en cliquant sur le lien et en utilisant les identifiants ci-dessous :

lien direct : <https://web.lumiagm.com/123456789>

Identifiant : Xxxxxx

Mot de passe : AbC123

Votre identifiant est votre code Club à la FFE. La liste des clubs rappelant leur code et leur nombre de voix sera publié le 3 décembre 2020 sur le site FFE

Le plus simple est de suivre le lien du mail reçu. Si vous utilisez l'adresse générique de Lumi <https://web.lumiagm.com/>, il vous faudra saisir l'identifiant de la réunion.

## NAVIGATION

L'icône de vote sera disponible à l'ouverture officielle le 4 décembre à 10h00 (heure métropole) jusqu'à la clôture à 12h00 le 5 décembre



Une fois l'authentification réussie, l'écran d'informations  sera affiché.

*Fonctionnalités des icônes dans la barre en haut ou en bas de l'écran*

 **Voir l'écran d'information**

 **Voter**

 **Consulter les documents**

Assemblée Générale 2020 - Fédération Française des Echecs

X voix

*Bienvenue*

**Le vote sera ouvert le vendredi 4 décembre à 10h00 (heure de Paris). Le scrutin sera clos le samedi 05 décembre à midi.**

### VOTER

Une seule résolution est soumise au vote. Cliquez sur l'icône de vote ci-dessus, puis cliquez sur l'une des trois lignes (POUR, CONTRE, ABSTENTION).

Votre vote peut être modifié en cliquant simplement sur une autre option.

Une fois votre choix effectué, votre vote est pris en compte. Vous pouvez vous déconnecter.

## NAVIGATION SUR MOBILE

Les mêmes fonctionnalités sont disponibles sur mobile.  
Les onglets sont disponibles en haut de l'écran



## COMMENT VOTER ?

Le vote sera disponible à partir du 4 décembre à 10h00 jusqu'au 5 décembre à 12h00 (heure de métropole).

- Ouvrez l'onglet des résolutions. Il contient la résolution présentée à l'Assemblée Générale
- Sélectionnez votre choix pour la résolution.
- Votre choix apparait en bleu avec la mention « *Vote reçu* »
- Le vote sera ouvert tout au long de l'Assemblée, vous pouvez donc changer votre choix.



- L'unique résolution soumise au vote lors de l'AGE du 5 décembre 2020 est la Prorogation du mandat du Comité Directeur jusqu'au 3 avril 2021.

